

Rapport sur le préavis municipal relatif à l'arrêté d'imposition 2025

La commission composée de Quentin Frick, Christophe Kipfer (excusé) et du rapporteur, s'est réunie le 26 septembre.

Nous remercions David Romero, municipal des finances, pour les renseignements fournis à cette occasion.

Bases de travail :

- Préavis municipal du 9 septembre 2024
- Comptes communaux 2023

La commission apprécie que, pour la 3^{ème} fois, la municipalité fasse usage de sa compétence pour modifier le taux d'imposition en fonction de la situation financière de la commune et des prévisions budgétaires.

La commission garde à l'esprit que les recettes exceptionnelles de ces dernières années ne sont pas pérennes. Cependant, la fixation annuelle de son taux d'imposition permet à la commune de réagir pour coller au plus près à l'évolution de la situation budgétaire.

Le taux proposé nous permet d'intégrer le club des « 60 » sur la même marche que nos voisins de Corcelles, Grandson, Fiez et Fontaines, estompant ainsi pour les nouveaux habitants cette réputation de commune « chère » qui nous collait à la peau, même si nous sommes encore loin des champions que sont Onnens et Champagne.

En conclusion, nous vous recommandons d'accepter le préavis d'imposition 2025.

Pour la commission des finances :

Quentin Frick

Christophe Kipfer

Eloi Du Pasquier